

La [VILLE DE COLMAR](#) / **T** : 03.89.20.68.68 (Haut-Rhin) cède 4% du capital qu'elle détient dans l'entreprise [VIALIS](#) / **T** : 03.89.20.07.32 (siège à Colmar/68) en faveur de la société GAZ DE BARR. Vialis est fournisseur d'électricité et de gaz naturel pour la région de Colmar. Avec cette opération, Colmar va récupérer 4 M€ et cofinancer plusieurs projets tout en limitant les emprunts. Pour Gaz de Barr, l'intérêt est de dépasser le seuil des 5% du capital détenu. Les dividendes reçus ne seront donc plus imposés au titre de l'impôt des sociétés. Colmar possède encore 51,5% du capital de Vialis. www.colmar.fr / www.vialis.tm.fr / www.gaz-de-barr.com